



## RÈGLEMENT D'APPEL A CANDIDATURES

### MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

---

#### Mise en état correct de l'école élémentaire Condorcet à Lormont

---

Date et heure limites de réception des candidatures :  
**10 janvier 2022 à 16h00**

**Bordeaux Métropole**  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 BORDEAUX

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de participation des concurrents .....	4
2.1 - Forme juridique du groupement .....	4
2.2 – Constitution de l'équipe .....	5
2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
2.4 - Variantes .....	6
3 - Les intervenants .....	6
3.2 - Conduite d'opération.....	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
5 - Contenu du dossier d'appel à candidature .....	6
6 - Forme et contenu des documents à produire par les candidats.....	7
6.1 - Forme des documents .....	7
6.2 - Documents à produire.....	7
7 – Sélection et jugement des candidatures .....	9
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	10
8.1 - Transmission électronique .....	10
8.2 - Transmission sous support papier.....	12
9 - Jugement des offres .....	12
10 - Récompenses .....	12
11 - Renseignements complémentaires.....	12
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
11.2 - Procédures de recours .....	12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Mise en état correct de l'école élémentaire Condorcet à Lormont

L'école élémentaire Condorcet se situe sur la commune de Lormont et reçoit 232 élèves depuis la rentrée 2019.

Dans le cadre du dédoublement des CP/CE1, l'école comprend 8 demi-classes de 14 élèves et 6 classes de 26 élèves pour les autres niveaux.

Cette mise en état correct sera effectuée sur la base des besoins existants aujourd'hui, dans la limite de la capacité d'accueil d'origine de l'établissement, avec une amélioration énergétique, la réfection des toitures, le désamiantage des lieux repérés, la mise aux normes ERP, l'accessibilité (PMR), la mise en conformité électrique et la reprise de désordres non traités à ce jour.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à **3 230 000 €HT**, valeur mars 2021.

Lieu(x) d'exécution :

1 rue de Valvert. 33110 LORMONT

Le mode de dévolution des travaux sera déterminé ultérieurement. Quel que soit le choix du maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ne pourra prétendre à une réévaluation de ses honoraires.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, le recours à l'allotissement risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

Le présent marché est constitué des éléments suivants :

Eléments de mission de base :

Mission(s)	Désignation
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Missions complémentaires :

Mission(s)	Désignation
DIAG	Diagnostic
OPC	Ordonnancement Pilotage et Coordination
TDS	Traitement de la signalétique
SSI	Coordination sécurité incendie
QCES	Quantitatifs des corps d'état secondaires
HQE	Haute qualité environnementale Il s'agira notamment d'établir une simulation thermique dynamique, une étude de faisabilité énergétique, la justification des choix par le coût global, l'assistance à la mise en service notamment par la remise d'un Dossier Exploitation Maintenance.

Le contenu de chaque élément est celui qui figure au Livre IV du Code de la commande publique et sera précisé dans le dossier de consultation, phase offres.

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrages Bâtiment en réhabilitation.

Le choix définitif du mode de dévolution des travaux devra être confirmé au plus tard à la réception de l'APD (Avant-projet définitif).

Par application de l'article L.2421-4 1° du Code de la commande publique, l'élaboration du programme et la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet. Les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle seront prises en compte par voie d'avenant.

Le financement de l'opération est assuré par Bordeaux Métropole.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection			

## 2 - Conditions de participation des concurrents

### 2.1 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le groupement devra impérativement revêtir la forme conjoint avec mandataire solidaire afin d'assurer la bonne exécution du marché.

En effet, l'article R.2142-22 du Code de la commande publique ne permet au pouvoir adjudicateur d'imposer une forme juridique déterminée au groupement qu'en cas de nécessité pour la bonne exécution du marché. Le marché portant sur la maîtrise d'œuvre (missions loi MOP et missions complémentaires), il apparaît que seul ce type de groupement pourra garantir un bon déroulement des prestations.

Un même opérateur ne pourra être mandataire de plus d'un groupement. Un même opérateur économique pourra être membre de plusieurs groupements en tant que cotraitant.

La candidature, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

## 2.2 – Constitution de l'équipe

Chaque équipe désireuse de se porter candidate se constituera obligatoirement dès le stade candidature en groupement momentané de maîtrise d'œuvre comprenant au minimum :

- Un ou plusieurs Architectes, inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985, dont l'un sera mandataire du groupement ;
- Un ou plusieurs Bureaux d'Etudes réunissant les compétences en matière de :
  - Structures (béton, bois, métal). Compétences et références clairement identifiées et distinctes de celles de l'architecte
  - CVC- Plomberie. Compétences et références clairement identifiées
  - Electricité. Compétences et références clairement identifiées
  - VRD. Compétences et références clairement identifiées
  - Acoustique. Compétences et références clairement identifiées
- Une compétence environnementale clairement identifiée HQE (cette fonction pouvant être assurée par l'architecte ou par une compétence extérieure)
- Une compétence SSI clairement identifiée (cette fonction pouvant être assurée par l'architecte ou par une compétence extérieure)
- Un OPC distinct de l'architecte. Compétences et références clairement identifiées

Le mandataire du groupement sera l'architecte.

La candidature, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Le candidat envisageant d'avoir recours à la sous-traitance devra joindre à sa candidature une demande d'agrément (DC4 disponible sur [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)).

Cette dernière devra notamment indiquer :

- La nature des prestations sous-traitées
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

## 2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Le cas échéant, en cas de traitement de données à caractère personnel, l'attention des candidats est également attirée sur les dispositions du cahier des charges relatives au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016, dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » ou « RGPD » complété de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "loi informatique et libertés" modifiée.

## 2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maitrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par : Bordeaux Métropole.

### 3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par Bordeaux Métropole - Direction des bâtiments - Service construction et amélioration du patrimoine - Centre éducation

Bordeaux métropole se réservant la possibilité de déléguer cette mission à un prestataire de son choix.

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Budget de la collectivité : fonds propres : Nature analytique : 231312

Caractère du prix : prix global et forfaitaire.

Modalités de variation des prix : prix fermes et actualisables

Règlement des comptes selon les modalités du CCAG-Maîtrise d'œuvre 2021

Paiement direct, par virement administratif du comptable assignataire.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Tout dépassement du délai global de paiement fera courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement ; ce créancier recevra également une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant fixé à 40€.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.

## 5 - Contenu du dossier d'appel à candidature

Les documents de la consultation pour le présent appel à candidature sont constitués :

- du règlement de l'appel à candidatures
- du tableau de références à compléter
- du programme technique détaillé de l'opération
- d'un calendrier sommaire prévisionnel.

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Aucune demande d'envoi des documents de la consultation sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est compté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Forme et contenu des documents à produire par les candidats

### 6.1 - Forme des documents

Les dossiers des concurrents seront entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

### 6.2 - Documents à produire

Nota : Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics Option 1 : choix du DUME (recommandé) : DUME complété (format XML et PDF) Option 2 : choix formulaires DC1 et DC2 (cf. <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) - DC1 et DCE complétés - Déclaration sur l'honneur justifiant du respect des obligations issues du droit social et du droit environnemental	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles <a href="#">Conformément à l'article 3 de l'ordonnance 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique, l'acheteur ne tiendra pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur</a>		Non

lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.		
---	--	--

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise et l'expérience :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années – pour le mandataire et les co-traitants		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- le document unique de marché européen (DUME) – procédure recommandée
- les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

**Pour faciliter la présentation de la candidature sous format DUME et l'utilisation du formulaire mis en ligne sur son profil d'acheteur au niveau de la présente consultation, Bordeaux Métropole met à disposition des candidats un document d'auto-formation de 5 pages sur son site Internet, accessible à l'adresse : <https://www.bordeaux-metropole.fr/Metropole/Bordeaux-Metropole-a-votre-service/Marches-publics/Repondre-a-un-marche-public>**

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Chaque membre du groupement sélectionnera 3 références maximum de moins de 5 ans d'opérations de complexité ou d'échelle équivalente ou réalisées dans un contexte similaire. Ces 3 références seront remplies dans le **tableau joint** (format Word).**

**Ces références devront préciser : la nature du projet, la mission du candidat, le montant des travaux (€ HT), la superficie (m<sup>2</sup> de surface utile), la date de livraison ou études en cours ou travaux en cours, le maître d'ouvrage et le lieu d'exécution des travaux.**

- Pour l'architecte, cette liste de références devra comporter des opérations de complexité ou d'échelle équivalente, ou réalisées dans un contexte similaire (école...). Il devra en avoir assuré la conception et la réalisation. Toutefois, des projets en cours d'étude mais encore non réalisés peuvent être présentés en précisant l'état d'avancement de ceux-ci.

Ces documents devront permettre de juger de la qualité des projets présentés et du soin apporté à la mise en œuvre des aménagements. Ils illustreront le savoir-faire des membres de l'équipe candidate.

Les références jugées pertinentes par le candidat devront impérativement être présentées en respectant les informations demandées dans le cadre de la réponse. Toute documentation commerciale est proscrite, et seules les références sélectionnées par le candidat et présentées avec l'ensemble des éléments demandés dans le cadre de réponse seront analysées.

**IMPORTANT : Ces informations doivent être renseignées dans le tableau de synthèse des capacités économiques, des moyens humains et techniques de l'équipe, joint en annexe au présent règlement.**

Le tableau de synthèse des capacités économiques, des moyens humains et techniques de l'équipe, devra être remis joint à la candidature au format électronique :

- En Format A4, orienté Paysage
- Et en Fichier PDF \*.pdf

## 7 – Sélection et jugement des candidatures

Il sera d'abord procédé à l'examen de la conformité administrative des pièces du dossier demandées dans l'appel à candidatures.

Puis les équipes sont sélectionnées sur la base des critères suivants :

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Qualité des références présentées et notamment, concernant le mandataire, la qualité des opérations de complexité et d'importance similaires	60 %
2 - Cohérence des moyens proposés : moyens humains, techniques et financiers dont dispose l'équipe pour assurer sa mission de maîtrise d'œuvre	40 %

Fourchette de notation et appréciation de la candidature :

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences pour réaliser l'objet du marché

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 1 et 1,9 - la proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences attendues pour réaliser l'objet du marché

Disqualifiée - La proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation, « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée ».

Le Maître d'ouvrage indique que **le nombre de candidats invité à présenter une offre est au maximum de 3**. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères n'atteint pas ce maximum, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

## Suite à donner à la consultation

Les candidats admis à remettre une offre seront retenues à titre provisoire en attendant qu'ils produisent la production des certificats et attestations des articles R2143-6 à -10 du CCP. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables.

Le dossier de consultation sera adressé aux candidats admis à remettre une offre.

## **Déroulement de la procédure (phase offres)**

A l'issue de l'analyse des offres, le Pouvoir adjudicateur négociera avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre. Il se réserve la possibilité de négocier en phases successives afin de réduire progressivement le nombre d'offres à négocier.

Les négociations pourront donner lieu à la remise d'offres intermédiaires. Durant la phase de négociation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'adapter les pièces du marché s'il le jugeait nécessaire. Conformément aux dispositions de l'article R2161-20 du code de la commande publique, lorsque le pouvoir adjudicateur entendra clore les négociations, il en informera les candidats restant en lice et fixera une date limite commune pour la remise d'une offre finale.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Le Pouvoir Adjudicateur peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R2161-17 du code de la commande publique

## **8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **8.1 - Transmission électronique**

La transmission des plis ne peut se faire que par voie électronique, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Les candidats ont la possibilité d'effectuer un « dépôt test » sur ce profil d'acheteur.

**NOUVEAUTE – [ENVOL]** : les fonctions usuelles de dématérialisation permettent de gérer des DCE et des réponses électroniques d'1Go environ. Le profil d'acheteur de Bordeaux Métropole, via son module « dossiers volumineux », permet également le dépôt d'offre électronique incluant des milliers de fichiers et des dizaines de Go (100Go et +). Bordeaux Métropole met à disposition des candidats un document d'auto-formation de 3 pages sur son site Internet, accessible à l'adresse indiquée en page de garde.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Pour toute difficulté rencontrée, une assistance téléphonique est à la disposition des candidats après demande préalable via l'onglet « Assistance en ligne ».

Le pli doit contenir les pièces de la candidature définies au présent règlement d'appel à candidature.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les copies de sauvegarde pourront être remises selon deux possibilités :

- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE  
Direction de l'achat et de la commande publique  
Tour 2000  
Rue Henri Labit  
5ème étage – porte 501 (de 8h15 à 17h00)  
33045 BORDEAUX CEDEX

ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE  
Direction de l'achat et de la commande publique  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché ; celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe n° 12 du Code de la Commande Publique relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 8.2 - Transmission sous support papier

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 9 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Le contenu et l'appréciation de ces critères seront détaillés dans le règlement de la consultation en phase « offre » ainsi que la méthode de notation.

Les candidats admis à remettre une offre seront retenus à titre provisoire en attendant qu'ils produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

## 10 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

## 11 - Renseignements complémentaires

### 11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

### 11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX

Tél : +33 556993800

Télécopie : +33 556243903

Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal administratif de Bordeaux  
9 Rue Tastet  
CS 21490  
33063 BORDEAUX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :  
CCIRA de Bordeaux  
103b rue Belleville  
BP 952  
33063 BORDEAUX  
Tél : +33 556692718  
Courriel : [na.polec@direccte.gouv.fr](mailto:na.polec@direccte.gouv.fr)